

PROCÈS D'YVES MARTIN

Pierre Girard est au coeur du débat

ANALYSE

STÉPHANE BÉGIN
sbegin@lequotidien.com

La partie de bras de fer est véritablement lancée au procès d'Yves Martin. Le ministère public amène le plus de preuve possible pour obtenir la condamnation de l'accusé, alors que la défense a remis en doute les méthodes d'enquête de la police de Saguenay.

Yves Martin, un individu de 36 ans, est accusé de conduite dangereuse, de conduite avec les facultés affaiblies et de conduite avec un taux de plus de 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang causant la mort de Mathieu Perron, Vanessa Tremblay-Viger et de leur fils de quatre ans, Patrick, le soir du 1^{er} août 2015 dans le rang Saint-Paul, à Laterrière.

Ce soir-là, les trois membres de la petite famille de Saint-David de Falardeau revenaient d'une journée à la roulotte des parents de Mathieu Perron lorsque l'accident s'est produit.

M. Perron avait oublié son porte-monnaie à la roulotte et son père l'a appelé pour lui signifier. Ils se sont entendus pour se rejoindre à mi-chemin afin de lui remettre ses papiers.

En repartant, Mathieu Perron a décidé d'emprunter le rang Saint-Paul plutôt que de rouler sur son chemin habituel du boulevard Talbot. Quelques minutes plus tard, le destin a frappé.

Devant le juge François Huot, de la Cour supérieure du Québec, et les huit hommes et quatre femmes du jury, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) essaie de démontrer la solidité de la preuve.

La défense tente plutôt de faire ressortir les failles dans l'enquête menée par les policiers de la Sécurité publique de Saguenay.

Pour cette première semaine, c'est le témoignage du reconstitutionniste de la Sécurité publique de Saguenay, Pierre Girard, qui a retenu l'attention. Il a passé trois journées à la barre des témoins.

Il est venu expliquer la façon dont il avait travaillé pour établir

à quel endroit la collision s'est produite.

Il a affirmé dans deux rapports que le véhicule de l'accusé se trouvait dans la voie inverse et qu'il a frappé la petite voiture des victimes.

Mais durant son contre-interrogatoire de deux jours, l'avocat de la défense, M^e Jean-Marc Fradette, a noté quelques failles dans les rapports. Il a aussi dénoncé le fait que l'expert de la police n'ait pas poussé plus loin son expertise afin de s'assurer sans l'ombre d'un doute de ce qu'il avançait.

Et comme M^e Fradette prétend que son client se trouvait dans sa voie et que c'est plutôt le véhicule des victimes qui n'était pas à la bonne place, ces informations, selon l'avocat, sont primordiales.

Au cours des trois prochains jours, M^e Michaël Bourget, l'avocat de la Couronne, devrait être en mesure de faire entendre des témoins policiers et civils. Ensuite, ce sera à M^e Fradette de faire connaître ses éléments de défense et d'amener, s'il le souhaite, des témoins à la barre.



Le reconstitutionniste de niveau 3 de la police de Saguenay, Pierre Girard, a tenté de répondre aux nombreuses interrogations de M^e Jean-Marc Fradette. Il a eu à défendre sa position à plusieurs reprises. — PHOTO LE PROGRÈS-DIMANCHE, ROCKET LAVOIE

SALON

SODEC Québec

Conseil des arts DE SAGUENAY

Dernière journée!

des métiers D'ART

du Saguenay-Lac-Saint-Jean

NICOLE WISNIEWSKI
Reliure et papier d'art
Bourse Rayonnement excellence en métiers d'art - Desjardins 2015

8 au 13 novembre 2016

metiersdartsaglac.com

Centre des congrès Le Montagnais de Chicoutimi Admission : 5 \$